



RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION NO.: **421-00108**

BY: **MS. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE: **MARCH 7, 2016**

PRINT NAME OF SIGNATORY: **HONOURABLE HUNTER TOOTOO**

Response by the Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hunter Tootoo', written over a horizontal line.

SIGNATURE
Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

Protection of the environment

ORIGINAL TEXT

REPLY

The Northern and Southern Resident Populations of Killer Whales in British Columbia were listed under the *Species at Risk Act* in 2003 as Threatened and Endangered, respectively. On March 14, 2008, the final Recovery Strategy for these populations was completed and included an identification of critical habitat.

To protect the species critical habitat, a Critical Habitat Order was established 2009 and an updated Recovery Strategy was released August 2011.

Fisheries and Oceans Canada (DFO), along with the US National Oceanic and Atmospheric Administration, the Pacific Whale Watch Association and others have developed minimum distance guidelines for vessels. Additionally, the Department is responsible for the implementation and enforcement of the *Marine Mammal Regulations* under the *Fisheries Act*, which prohibit the disturbance of marine mammals, including Resident Killer Whales, and can be used to address, in part, the effects of repetitive exposure and interaction with humans which may interrupt or prevent marine mammals from completing normal life processes (e.g., mating, calving and nursing), cause habituation of the animals with human activities, and threaten the overall survival of individual animals.

The Department also works closely with other jurisdictions and non-government organizations to develop and provide education and outreach activities and programs related to mitigating the impacts of human activities on cetaceans (e.g. Be Whale Wise).

A draft Action Plan has been developed for the species in collaboration with all stakeholders and partners who wish to participate in the recovery of this iconic west coast species. Comments received as a result of this process have been incorporated into the document over the past year. DFO anticipates posting the proposed Action Plan on the Species at Risk Public Registry in spring 2016 for national consultation.

The draft Action Plan identifies recovery objectives and approaches, as well as 73 specific recovery measures (i.e., actions) to achieve these objectives including:

1. Ensure that Resident Killer Whales have an adequate and accessible food supply to allow recovery.
2. Ensure that chemical and biological pollutants do not prevent the recovery of Resident Killer Whale populations.
3. Ensure that disturbance from human activities does not prevent the recovery of Resident Killer Whales.
4. Protect critical habitat for Resident Killer Whales and identify additional areas for critical habitat designation and protection.

In addition to the development of the draft Action Plan by DFO, DFO's Marine Mammal Response Program continues to work with partners to: (1) track and respond to marine mammal entanglements, strandings, ship strikes, contaminated animals (oiled), and other threats; (2) quantify threats affecting marine mammal species, with a special focus on species assessed as at risk; (3) provide data and information to support Species at Risk recovery planning initiatives, mitigation options, and policy development; and (4) to coordinate with the Department's Conservation and Protection Directorate on enforcement cases.

The Department is committed to the sustainable management of fish stock in Canada, including Chinook salmon, a main food supply for Resident Killer Whale. Canada's Policy for the Conservation of Wild Pacific Salmon represents DFO's commitment to maintain healthy and diverse populations of Salmon that will support sustainable fisheries now, and meet the needs of future generations. The Policy places conservation of salmon and their habitat as the first priority for resource management. Management of salmon fisheries is described in annual Integrated Fisheries Management Plans, including fisheries for Chinook salmon.



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-00108**

DE : **MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE : **LE 7 MARS 2016**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **HONORABLE HUNTER TOOTOO**

Réponse du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde Côtière canadienne

SIGNATURE
Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Protection de l'environnement

TRADUCTION

RÉPONSE

Les populations d'épaulards résidents du nord et du sud en Colombie-Britannique ont été respectivement désignées comme menacées et en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* en 2003. Le 14 mars 2008, on a terminé la version finale d'un programme de rétablissement pour ces populations qui comprend la désignation de leur habitat essentiel.

Afin de protéger l'habitat essentiel de l'espèce, un arrêté en conseil a été adopté en 2009 et un programme de rétablissement mis à jour a été publié en août 2011.

Pêches et Océans Canada (MPO) ainsi que la National Oceanic and Atmospheric Administration, la Pacific Whale Watch Association et d'autres intervenants ont élaboré des lignes directrices sur la distance minimale à respecter par les navires. De plus, le Ministère est responsable de la mise en œuvre et de l'application du *Règlement sur les mammifères marins* pris en vertu de la *Loi sur les pêches*, qui interdit la perturbation de mammifères marins, dont l'épaulard, et qui peut servir à atténuer partiellement les expositions et les interactions répétées avec les humains qui, à leur tour, peuvent interrompre ou empêcher le déroulement des processus vitaux normaux (p. ex. accouplement, mise bas et maternage), habituer les animaux aux activités des humains et menacer la survie globale de certains animaux.

Le Ministère doit également travailler étroitement avec d'autres administrations et organisations non gouvernementales pour préparer et fournir des activités et des programmes d'éducation et de sensibilisation liés à l'atténuation des répercussions des activités humaines sur les cétacés (p. ex. directives « Respectez les baleines »).

Un plan d'action provisoire a été élaboré en collaboration avec tous les intervenants et partenaires qui souhaitent participer au rétablissement de cette espèce emblématique de la côte Ouest. Les commentaires reçus dans le cadre de ce processus ont été intégrés au document au cours de la dernière année. Le MPO prévoit soumettre la proposition de plan d'action au Registre public des espèces en péril au printemps 2016 aux fins de consultation nationale.

L'ébauche du plan d'action établit des objectifs et des méthodes de rétablissement ainsi que 73 mesures de rétablissement précises (c.-à-d. actions) pour atteindre ces objectifs, notamment les mesures suivantes :

1. Veiller à ce que les épaulards résidents bénéficient de disponibilités alimentaires adéquates et accessibles afin de permettre leur rétablissement.
2. S'assurer que les polluants chimiques et biologiques n'empêchent pas le rétablissement des populations d'épaulards résidents.
3. Veiller à ce que la perturbation découlant des activités humaines n'empêche pas le rétablissement des épaulards résidents.
4. Protéger l'habitat essentiel des épaulards résidents et définir d'autres zones pour la désignation et la protection de l'habitat essentiel.

En plus de l'élaboration de l'ébauche du plan d'action par le MPO, le Programme d'intervention auprès des mammifères marins du Ministère continue de collaborer avec des partenaires pour : 1) faire le suivi des cas d'enchevêtrement, d'échouage, de collision avec des navires, de contamination (individus mazoutés) et d'autres menaces, et agir en conséquence; 2) quantifier les menaces pesant sur les espèces de mammifères marins, en particulier les espèces en péril; 3) fournir des données et des renseignements afin d'appuyer les initiatives de planification du rétablissement de mammifères marins, les mesures d'atténuation des menaces qui pèsent sur eux et l'élaboration de politiques; 4) coordonner avec la Direction de la conservation et de la protection du Ministère les mesures à prendre pour les cas d'application de la loi.

Le Ministère s'engage à favoriser une gestion durable des stocks de poissons au Canada, y compris le saumon quinnat, une alimentation principale de nourriture d'épaulards résidents. La Politique du Canada pour la conservation du saumon sauvage du Pacifique représente l'engagement du MPO à maintenir des populations de saumon diverses et en santé qui soutiendront des pêches durables aujourd'hui et qui répondront aux besoins des générations à venir. La Politique établit la conservation du saumon et de son habitat comme priorité absolue en matière de gestion des ressources. Une description de la gestion des pêches au saumon, y compris la pêche au saumon quinnat, se trouve dans les plans annuels de gestion intégrée des pêches.